



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction des services du Cabinet
Service des sécurités
Bureau gestion de crise,
défense et sécurité nationale*

ALERTE **VIGILANCE ORANGE ORAGES**

Météo France vient de placer le département des Ardennes en vigilance ORANGE ORAGES pour un événement prenant effet ce samedi 25 juin à partir de 16h00 jusqu'à 23h00.

Situation :

Situation fortement orageuse d'été qui nécessite une vigilance particulière dans la mesure où il existe un risque de phénomènes violents sur des territoires déjà impactés par des précédents orages.

Evolution prévue :

Cet après-midi, des orages se forment sur l'Auvergne puis progressent au fil des heures sur le département des Ardennes.

Cet épisode orageux s'accompagne :

- de chutes de grêle,
- de rafales de vent de l'ordre de 80 à 100 km/h,
- de pluies intenses de l'ordre de 20 à 30mm en peu de temps,
- d'une forte activité électrique.

Conséquences possibles :

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement :

- Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau
- Je m'abrite dans un bâtiment en dur
- Je me tiens informé et j'évite de me déplacer
- Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés
- J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques

Le Préfet vous appelle à la plus grande vigilance.

ATTENTION COMMUNIQUE URGENT ET OFFICIEL DE L'ORGANISATION

Compte tenu de la coordination avec la Préfecture des Ardennes et du bulletin météorologique plaçant le département des Ardennes **en vigilance Orange pour Orages Violents.**

Afin de vous prémunir contre les risques de chutes de branches et d'averses violentes de grêle, le comité de direction d'organisation de l'ARDENNES MEGA TRAIL a décidé de mettre en place le dispositif suivant :

- Barrières horaires à 12h30 à MONTHERME ainsi qu'un itinéraire de bifurcation à Naux.

Ci joint le communiqué de la Préfecture
Le comité de direction de l'AMT vous invite à suivre les conseils de comportements de la Préfecture et vous appelle à la plus grande vigilance.

